NATIONS UNIES **S**

Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1994/323
22 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU REPRÉSENTANT ADJOINT ET DU REPRÉSENTANT SUPPLÉANT DU BRÉSIL AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 21 mars 1994, indiquant que MM. Henrique Rodrigues Valle, Jr. et José Antonio Marcondes de Carvalho ont été nommés respectivement représentant adjoint et représentant suppléant du Brésil au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

94-14264 (F) 220394 220394